



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en
Bresse

VILLARS LES DOMBES

N° 202403D007

L'an Deux Mil vingt-quatre le 26 Mars, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

Date de la séance :
26 Mars 2024

Nombre de
conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

Votants : 27

Date de la convocation :
20 Mars 2024

Domaine
Ressources
Humaines
Pour : 27
Contre :
Abstention :

PRÉSENTS : P. LARRIEU - F. MARÉCHAL - I. DUBOIS - A. MARTIN - M. MACON - E. JACQUAND - C. VALET - J. BERTHET - D. VENET - A. DUPERRIER - D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET - J. SAINT PIERRE - I. VAURES - V. PEYROL - S. ROGNARD - C. SEMINARA - S. GUEDON - J. LIENHARDT - F. CANARD - S. BAUDIN - P. NOBLET

ABSENTS :

M. BIELOKOPYTOFF a donné pouvoir à P. LARRIEU

M. A. ROUX a donné pouvoir à F. JANET

S. CLOUPET a donné pouvoir à C. VALET

D. SEBAL a donné pouvoir à M. MACON

OBJET : CHARTE DES ATSEMS : ADOPTION

Les Atsems de l'école maternelle ont souhaité bénéficier d'une charte ayant pour objectif de préciser leurs missions ainsi que leur cadre de mise en œuvre, et de clarifier leur place et leurs responsabilités pendant les temps scolaires et périscolaires.

L'objectif est de permettre des relations de travail plus efficaces et respectueuses dans l'école maternelle.

Le projet de charte a été élaboré dans un premier temps avec les Atsems, puis a fait l'objet d'un travail au sein de l'équipe enseignante.

Ce document, qui vous est présenté, ne se substitue pas au statut de la Fonction Publique Territoriale, et n'a pas de valeur de règlement intérieur.

Il s'attache à affirmer la volonté de la Commune de Villars les Dombes de :

- Reconnaître le rôle éducatif tenu par les ATSEM,
- Redéfinir les missions et responsabilités de chacun au sein de l'école maternelle durant les temps de classe et d'interclasse,
- Encourager l'appartenance de l'équipe ATSEM à la communauté éducative de l'école maternelle,
- Renforcer l'attention à porter à l'accueil des petits.

La charte des ATSEM permet ainsi de donner un cadre très précis des activités de chacun au sein de l'école maternelle publique en mettant en relief la complémentarité des équipes pédagogiques et municipales au service des enfants.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 5 mars 2024,

Vu le projet de Charte annexé à la présente délibération,

Vu la concertation menée avec l'équipe des Atsems d'une part, et l'équipe enseignante d'autre part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le projet de Charte ci-annexé**
- **Autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer et à faire appliquer cette Charte des Atsems de l'école maternelle de Villars les Dombes**

Le 27 Mars 2024,
Le Maire,
Pierre LARRIEU